



Paris : le Conseil de la Nuit présente son premier bilan et des propositions

Lancé par la Mairie de Paris il y a un peu moins d'un an, en remplacement des états généraux de la nuit, le Conseil de la Nuit s'est réuni pour un premier bilan le 21 octobre dernier. Présidée par Bruno Julliard et en présence de représentants de la Préfecture de Police de Paris et de la Préfecture de Région, cette réunion a été l'occasion pour le conseiller de Paris délégué à la nuit, Frédéric Hocquard, d'annoncer les premières mesures qui entreront en application dès 2016.

- Il sera procédé à l'élection d'un représentant des usagers.
- Une charte parisienne de la vie nocturne, type charte chapeau des chartes qui ont pu être établies dans différents quartiers, sera élaborée en groupe de travail du conseil de la nuit pour harmoniser les pratiques.
- Une campagne de prévention contre l'alcoolisation massive sera lancée en relation avec les associations concernées et le versement d'une subvention au Kiosque info Sida Toxicomanie sera soumis à décision au Conseil de Paris.
- En ce qui concerne les nuisances sonores, il est décidé de poser des capteurs chez des particuliers proches des lieux de bruit incriminés. Les données recueillies seront interprétées par un organisme indépendant afin d'objectiver les nuisances et porter l'effort de la Mairie et de la police sur ces endroits.
- La Ville réfléchit également à la mise en place de brigades vertes pour lutter contre les incivilités en partenariat avec la Préfecture de Police sur les sites sensibles.
- La nuit à Paris va être fortement promue en partenariat avec l'Office du Tourisme (film en cours de réalisation pour être diffusé par Air France). Des nouveaux espaces seront ouverts, il s'agit de 25 lieux en renouvellement



de concession (parcs et jardins, Bois de Boulogne et de Vincennes).

- L'extension d'une heure de l'ouverture du métro et le renforcement du maillage du Noctilien font l'objet de discussions avec le STIF et la RATP. ■

Le Conseil de la nuit comprend cinq collèges :

- **Institutions :** élus parisiens et services de la Ville, Préfecture de Police, Conseil Régional, etc.
- **Associations :** riverains, prévention, médiation, étudiants, etc.
- **Organisations professionnelles :** établissements de nuit, bars, salles, organisateurs de soirées, syndicat de travailleurs, organisations patronales, etc.
- **Organismes spécialisés :** Défenseur des Droits, RATP, Stif, SACEM, Bruitparif, etc.
- **Personnes qualifiées :** acteurs des soirées parisiennes, artistes, gérants de lieux, chercheurs, etc.

Le conseil est animé par un comité de pilotage qui a pour mission de valider et de veiller à la mise en œuvre des actions et des propositions des Groupes de travail. Il est présidé par Frédéric Hocquard, conseiller de Paris délégué à la Nuit.